



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 21 mars 2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 21 mars 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ecole communale de Rivière - Escompte de subsides promis ferme

Séance du Conseil communal du : 19/04/2022

1. Exposé du dossier

Le chantier de rénovation et extension de l'Ecole de Rivière est en cours d'exécution. Les factures relatives aux états d'avancement des travaux doivent être payées.

RGCC art. 28 :

Le collège communal veille à ce que l'encaisse communale dispose des moyens de trésorerie suffisants pour faire face en tout temps aux engagements et dépenses de la commune. Il veille également à ce que les décisions de lever des impôts, de contracter des emprunts ou des ouvertures de crédit, soient prises et exécutées sans délai.

Sur décision du conseil communal, la commune peut contracter des ouvertures de crédit en escomptant des subsides ou d'autres recettes prévues au budget.

2. Proposition de décision

La part de subside étant importante (771.342,27 €), il est proposé de recourir à une ouverture de crédit auprès de Belfius Banque S.A., en vertu de l'article 28 du RGCC

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibération

4. Informations budgétaires

Impact : le taux d'intérêt est déterminé en fonction des conditions du marché + une commission de réservation 0,30% l'an calculée sur les fonds non prélevés.

Avis de légalité de la Directrice financière : néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Situation de caisse

Séance du Conseil communal du : 19/04/2022

1. Exposé du dossier

CDLD - art. L1124-42

§1 Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier ; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.

Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise de connaissance

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibération + situations de caisse

4. Informations budgétaires

Impact : néant

Avis de légalité de la Directrice financière : néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : octroi d'un bail emphytéotique en faveur du CPAS sur le bâtiment communal sis Rue de l'Eglise 28 à Lesve (ancienne « Maison Dumont »)

Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Le Conseil Communal avait pris la décision de principe de mettre ce bien en vente. Le CPAS, dans le cadre de la participation à un appel à projet lancé par la Région Wallonne, si son dossier est retenu, pourrait obtenir une subvention dans le but de réaliser des solutions de logements temporaires pour certaines catégories de personnes, et plus particulièrement les femmes et les familles nombreuses monoparentales avec enfants. Ce projet représente pour le CPAS une réelle opportunité de réinsérer ce logement inoccupé depuis plusieurs années, dans le parc immobilier actif de l'entité. Cependant, l'appel à projet prévoit que le porteur du projet devra disposer un droit réel de propriété sur le bien. C'est pourquoi, le CPAS, sollicite un droit d'emphytéose sur ce bâtiment, avec une clause suspensive et conditionnée à l'octroi du subside.

2. Proposition de décision

Concéder un droit réel au CPAS par le biais d'un bail emphytéotique sur une partie de ce bâtiment, dans le but d'aménager des logements temporaires pour certaines catégories de personnes et plus particulièrement les femmes et les familles nombreuses monoparentales avec enfants.

Redevance annuelle : 1 € symbolique

Durée : 15 ans

Activation du droit sous réserve de l'acceptation du projet du CPAS et l'octroi de subsides.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération du Conseil de l'Action Sociale du 21.02.2022 décidant de répondre à l'appel à projet et sollicitant l'octroi d'un droit réel sur le bâtiment
- Délibération du Collège du 23.03.2022 marquant son accord de principe quant à la demande du CPAS
- Circulaire ministérielle relative aux

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène

Téléphone : 081/42.02.16

Courriel : mhboxus@profondeville.be

5



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Création d'une classe inclusive à l'école de Rivière.
Séance du Conseil communal du : 19/04/2022

1. Exposé du dossier

Souhait des enseignants de Rivière de développer une classe inclusive à partir de septembre 2022, l'intégration des enfants à besoins spécifiques faisant partie du plan de pilotage de l'école. Une convention sera établie entre le PO et l'école d'enseignement spécialisé « Les Bosquets » de Fosses-la-Ville.

2. Proposition de décision

Autorisation de mise en place d'une classe inclusive à Rivière pour l'année scolaire 2022-2023.
Mise à disposition d'une classe dans les nouveaux locaux de l'école.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 19/04/2022.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Accord de subventionnement EUCF et convention de collaboration supra-communale.
Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Dans le cadre de l'appel à projet EUCF, porté par Energy Cities, la candidature conjointe des communes de Profondeville, d'Assesse, d'Yvoir, de Dinant et de Floreffe a été acceptée. L'objectif général de cet appel est de soutenir les autorités locales dans leur recherche d'investisseurs privés/publics afin d'inciter ces derniers à financer des projets dans le secteur de l'énergie durable.

Un subside de 60.000€ sera versé par Energy Cities, selon le phasage suivant :

- 42.000€ à la signature de l'accord de subventionnement – ci annexé ;
- 18.000€ après la validation du concept d'investissement par le pouvoir subsidiant.

Le projet est de mandater un prestataire externe pour réaliser un diagnostic des sites artificialisés pouvant accueillir des projets de production d'énergie solaire d'ampleur (+/- 100 Kwc) sur le territoire des cinq communes partenaires. Pour chaque site, le prestataire réalisera une analyse technique, économique, juridique et environnementale. Dans un deuxième temps, ce travail d'analyse sera soumis à des prestataires privés/publics pour les inciter à investir dans des projets de production d'énergie solaire sur les sites pour lesquels un potentiel économique et énergétique intéressant aura été identifié.

2. Proposition de décision

Proposition d'approuver la convention de collaboration supra-communale et l'accord de subventionnement ci-annexés.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Convention de collaboration supra-communale ;
- Accord de subventionnement (Grant Agreement) ;
- Point Collège du 09 mars 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : 49.586,78 euros H.T.V.A. 60.000 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : Pas encore défini (MB de mai).
Avis de légalité de la Directrice financière : Ok.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Energy Cities
Montant : 60.000€

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick
Téléphone : 081/39.60.78
Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Rapport annuel APE - Ecopasseur Plan Marchall 2Vert - Année 2021.

Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Présentation annuelle du rapport d'activité de l'écopasseur (année 2021)

2. Proposition de décision

Approbation du rapport

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le rapport 2021 ;
- La délibération du Collège du 16 mars 2022 décidant de proposer la présentation du rapport au Conseil communal.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier (démissionnaire) :

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Déclassement et mise en vente du lève-palettes et d'une lame de déneigement.
Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Déclassement et fixation des conditions de vente du lève-palettes et d'une lame de déneigement.
Ces outils sont devenus vétustes.

Le prix de réserve minimum est fixé :
- pour le lève-palettes : 200,00 €
- pour la lame de déneigement : 400,00 €

2. Proposition de décision

Déclassement et fixation des conditions de vente (prix minimum, publicité, remise des offres, ...)

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : conditions de la vente

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Devaleriola Nancy
Téléphone : 081/420.244
Courriel : Nancy.devaleriola@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 21 mars 2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 21 mars 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

10



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

M



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Admission de la Directrice de l'Ecole communale de Bois-de-Villers au stage de direction de l'école de Profondeville II (Bois-de-Villers).

Séance du Conseil communal du : 19 avril 2022

1. Exposé du dossier

Admission de la Directrice de l'école communale de Bois de Villers au stage de direction de l'école de Profondeville II (Bois-de-Villers).
Demande du bureau des traitements d'avoir une délibération d'admission au stage en plus de la délibération de désignation du 8/8/2019.

2. Proposition de décision

Admission de la Directrice de l'école communale de Bois de Villers au stage de direction de l'école de Profondeville II (Bois-de-Villers).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 19/04/2022.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

12



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 19/04/2022.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 30 mars 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

